



SERVICE CIVIQUE

MISSION : AMBASSADEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Statut : À pourvoir

Où ?

Collège public Le Coutach à QUISSAC

Quoi ?

Le Parlement européen a adopté début 2012 une résolution demandant des mesures urgentes pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Le département s'est engagé dans cette démarche au travers d'actions telles que la formation des Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement intervenant en cuisine de restauration scolaire, de la création d'un réseau d'acteurs en faveur de cette dynamique sur le territoire...

La loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire réaffirme la volonté politique d'œuvrer pour une réduction des pertes alimentaires en agissant notamment au niveau de la restauration scolaire.

De plus, ces objectifs ont été repris dans la **loi EGAlim** du 30 octobre 2018 où est désormais attendus au niveau des restaurants scolaires la mise en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire comprenant au préalable l'élaboration d'un diagnostic du gaspillage alimentaire.

La **loi « Climat et résilience »** promulguée le 24 août 2021 lance une **expérimentation** consistant à mettre en place une **solution de réservation de repas pour adapter le nombre** nécessaire pour les gestionnaires volontaires de services de restauration collective dont les personnes morales de droit public ont la charge est lancée dès la promulgation de la loi et pour une durée de 3 ans. Les modalités d'application doivent être définies par décret.

Par ailleurs, le label ECOCERT "En cuisine" convoité par de nombreux collèges pour l'image forte qu'il représente en termes de qualité de la restauration scolaire, requiert la mise en place à minima d'une sensibilisation à l'écologie et au gaspillage alimentaire.

Ainsi, la mission vise à répondre à l'objectif d'intérêt général qu'est la sensibilisation des nouvelles générations au développement durable et plus particulièrement à la lutte contre le gaspillage alimentaires au sein des collèges.

Le volontaire aura la possibilité de développer son projet au travers d'activités de sensibilisation au développement durable et plus précisément à la **lutte contre le gaspillage alimentaire** en complément des actions qui sont déjà menées sur le territoire comme par exemple :

- L'animation d'un club antigaspi avec la création d'outils de sensibilisation des adolescents sur le gaspillage alimentaire (ex : affiches, articles pour le site du collège, émission radio, courts métrage, jeu vidéo...),

- La mise en forme des données récoltées des pesées de déchets,
- La sensibilisation des élèves lors du temps de restauration autour du gaspillage,
- La mise en place et/ou le suivi du tri participatif avec des élèves,
- La réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire au travers de campagnes de pesées de déchets avec les élèves volontaires,
- La mise en place d'une élection d'éco-délégués, travail avec eux sur un logo pour apposer sur un t-shirt, tablier... pour les dissocier de leurs camarades au niveau des tables de tri,
- L'aide à la mise en place d'une solution de réservation de repas,
- L'aide à la mise en place et/ou au suivi d'un compostage au sein du collège,
- L'aide à la mise en place et/ou au suivi d'un jardin pédagogique des ateliers en classe, lors des temps de permanences, de la sensibilisation sur les temps de repas...

Quand ?

À partir du 22 octobre 2022 (8 mois, 24 h/semaine)

Quel domaine ?

Environnement

Combien de poste disponible ?

2

Quel organisme ?

Conseil Départemental du Gard (30)

Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Oui

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ?

Non

Formations au cours de la mission

- B.A.F.A 1^{ère} partie
- Prévention et Secours Civiques Niveau 1
- Formation Civique et Citoyenne

RECHERCHE PERSONNES MOTIVEES AYANT UNE APPETANCE POUR LA CAUSE ENVIRONNEMENTALE (TRANSITION ECOLOGIQUE, PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES).

Inscription auprès de :

Philippe Marchal - Service Jeunesse – Conseil Départemental du Gard

Tél. : 06 49 31 77 20 - Courriel : philippe.marchal@gard.fr